

de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 19
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 8 juillet 2021

**L'an deux mille vingt-et-un
et le huit juillet à dix-huit heures**

Date de convocation
Le 1^{er} juillet 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

Date d'affichage
Le 1^{er} juillet 2021

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; M. PASCAL CROZET ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL A MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE CARRERE A M. LOUIS DRIEY, M. ROLAND ROTICCI A MME GERALDINE ORTEGA, M. PATRICK PICHON A MME BRIGITTE MACHARD, MME DOMINIQUE FICTY A M. VINCENT FAURE, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY A M. PASCAL CROZET, MME LYDIE CATALON A M. JULIEN MERLE, M. MARC GABRIEL A MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT A M. FABRICE LEAUNE, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN A MME ISABELLE DALADIER-MARTIN , M. ANDRE GUIGUE A MME JACQUELINE JOURDAIN, M. CHRISTOPHE CANO A MME FLORENCE GOURLOT

ABSENT : M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pascal CROZET

Rapporteur : M. Julien MERLE

Délibération
n°2021- 073

**Protocole d'engagement
avec l'Etat dans le cadre
du Contrat de relance et
de transition écologique
/ Approbation**

Le rapporteur expose :
Vu la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT),

Considérant que l'ANCT est un établissement public de l'Etat qui a pour mission de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins, du logement, des mobilités, de la mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers urbains en difficulté, de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, des centres villes et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques,

**Délibération
n°2021- 073
Protocole d'engagement
avec l'Etat dans le cadre
du Contrat de relance et
de transition écologique
/ Approbation**

Considérant que, pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), dont la contractualisation relève de l'ANCT,

Considérant que les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le contrat de relance et de transition écologique contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

La Communauté de communes a fait part de son intention de s'inscrire dans cette démarche dès le mois de janvier 2021.

Sans attendre la finalisation du CRTE, plusieurs projets pouvant être éligibles dans le cadre du plan de relance ont d'ores et déjà été identifiés :

- La construction d'une unité de valorisation des bio-déchets par méthanisation,
- La création de stations-services GNV et bio-GNV,
- La création d'une déchetterie nouvelle génération, avec ressourcerie et réemploi,
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur des terrains et bâtiments publics, ainsi que sur certains bassins de rétention,
- L'aide à la rénovation énergétique des habitations, en lien avec le CEDER, dans le cadre du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE),
- L'incitation à la rénovation de l'habitat social et de l'habitat dégradé,
- La réalisation et la mise en œuvre du schéma de déplacements et de mobilités douces,

Il est aujourd'hui proposé au conseil communautaire d'approuver l'engagement de la Communauté de communes dans cette démarche et d'autoriser le Président à signer le protocole d'engagement, joint en annexe, avec le Préfet de Vaucluse

Le rapporteur entendu,



Le conseil délibère,

Approuve l'engagement de la Communauté de communes dans la démarche du Contrat de relance et de transition écologique,

Délibération
n°2021- 073
Protocole d'engagement
avec l'Etat dans le cadre
du Contrat de relance et
de transition écologique
/ Approbation

Autorise le Président à signer le protocole d'engagement, joint en annexe, avec la
Préfet de Vaucluse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,


Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 12/07/2021
Et notification
Du: 13/07/2021



Le Président
Julien MERLE